

Communiqué du syndicat Intercatégoriel, Démocratique, Egalitaire et Solidaire  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (IDÉES ESR)

## **Au nom de la défense de sa « marque commerciale », la fédération SUD Éducation cherche à entraver notre action**

*Ou quand les cotisations des adhérents de SUD Éducation servent à attaquer des syndicalistes*

IDÉES ESR [contact@idees-esr.fr](mailto:contact@idees-esr.fr)

Décembre 2023

Nous sommes des ex-militants de SUD Éducation dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) qui avons décidé en septembre dernier de quitter collectivement la fédération SUD Éducation, et de fonder un nouveau syndicat dans l'ESR. Dans le texte « *Pourquoi nous quittons la fédération SUD Éducation* », nous dénonçons le fonctionnement bureaucratique et vertical de la fédération, empêchant le développement concret de ce qui nous semble prioritaire : la défense des conditions de travail et du sens des métiers dans l'ESR, toutes catégories professionnelles confondues.

Notre nouveau syndicat devait s'appeler SUD ESR. En effet, dans nos établissements, aux yeux de nos collègues, à travers nos interventions dans les instances, nos communications locales, nos actions de lutte collective, « SUD » c'est (aussi) nous. Restant attachés à l'unité syndicale, nous avons immédiatement accepté la discussion proposée par des membres de la commission ESR suite à l'annonce de notre départ. Cependant, deux jours avant cette réunion, c'est la Commission Exécutive (CE) qui nous a écrit, nous demandant, entre autres, de ne plus utiliser le sigle SUD, sans quoi la CE « *engagerait toutes les démarches nécessaires pour [nous] obliger, y compris par voie judiciaire, à changer de nom* ». (Voir message complet en annexe). Rappelons pourtant que la tradition du syndicalisme français est jalonnée de scissions et recompositions, et que bien souvent les formations dissidentes conservent une partie du nom de départ (comme par exemple la CGT-FO).

Il est navrant (mais peu surprenant...) de recevoir une telle mise en demeure, instaurant d'emblée le rapport de forces, alors qu'un dialogue informel avec les camarades de la com ESR était en cours. De notre côté, nous œuvrons localement à préserver les collectifs militants dans lesquels nous sommes impliqués. Notre priorité est de maintenir cette unité, pour poursuivre l'action de défense des conditions de travail, dans les instances de représentation syndicale (CSA, F3SCT), en intervention directe aux côtés des collègues face à l'administration, et à travers les luttes collectives – c'est le travail syndical de terrain qui nous préoccupe, et non « *la présence de SUD Éducation dans les médias et sur les réseaux sociaux* » évoquée par la CE.

Nous ne pouvons connaître à l'avance les « *voies judiciaires* » que la CE de SUD Éducation se prépare à emprunter contre nous... mais nous pouvons nous baser sur l'expérience récente du syndicat SUD Lutttes De Classes Éducation (SUD LDC, anciennement SUD Éducation Académie de Grenoble). Après une action judiciaire pour empêcher ce syndicat de se présenter aux élections professionnelles, la fédération SUD Éducation s'offre maintenant les services du cabinet d'avocats Le Stanc Associés pour l'aider à empêcher SUD LDC d'exister. Ce cabinet, spécialisé en « *droit de la propriété intellectuelle, droit des nouvelles technologies, droit des affaires* », conseille « *des sociétés de toutes tailles, de l'entreprise individuelle à la société multinationale, [...] particulièrement de nombreuses start-up* ». Voir <https://www.lestanc-avocats.com/>. Ces avocats ont ainsi mis en demeure SUD LDC de renoncer à son nom, considérant que porter le nom SUD reviendrait à de la « *contrefaçon de marque* », une « *pratique déloyale* », un « *procédé contraire aux usages du commerce* », engendrant un « *trouble commercial* », une « *pratique visant à tirer*

*avantage de la situation économique de l'autre partie en créant de la confusion dans l'esprit du consommateur », etc.*

Pour nous, les collègues ne sont pas des consommateurs, et un syndicat n'est pas une entreprise de services. Au contraire, un syndicat doit lutter contre la logique marchande, la pub et la loi du fric, qui gangrènent toutes les relations sociales. C'est aussi ce que nous défendons face aux bureaucraties universitaires qui n'ont plus que la concurrence, la « propriété intellectuelle des innovations » et la « logique de marque » à la bouche, en lieu et place du service public.

Un problème syndical devrait pouvoir trouver sa solution dans un cadre de discussion syndical, pas devant les tribunaux chargés de régler les litiges commerciaux entre entreprises capitalistes. Aussi, par principe, nous ne gaspillerons pas d'argent ni de temps militant à lutter sur le terrain du droit commercial.

Qu'on se le dise ! Aux yeux des dirigeants de SUD Éducation, l'acronyme « SUD » est devenu une marque commerciale, dont les prétendus propriétaires défendent le positionnement sur le marché syndical, à coups de communication formatée sur les réseaux « sociaux », de participation aux réunions ministérielles de « négociation »... et désormais de recours au droit commercial et aux tribunaux de commerce face à d'autres syndicats. Qu'à cela ne tienne, nous nous appellerons dorénavant le syndicat Intercatégoriel, Démocratique, Egalitaire et Solidaire de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (IDÉES ESR).

Syndicalement

IDÉES ESR  
[contact@idees-esr.fr](mailto:contact@idees-esr.fr)

**Annexe : Mail de la Commission Exécutive de SUD Éducation à SUD ESR, le 12/10/2023**

**Sujet :** Mise en demeure de renoncer à l'utilisation du sigle SUD

**Date :** Thu, 12 Oct 2023 16:18:36 +0200

**De :** Fédération SUD éducation <[fede@sudeducation.org](mailto:fede@sudeducation.org)>

**Pour :** [contact@sud-esr.org](mailto:contact@sud-esr.org)

À l'attention du syndicat SUD ESR

*Paris, le 12/10/2023*

**Objet : mise en demeure de renoncer à l'utilisation du sigle SUD**

Vous avez choisi de quitter la fédération SUD éducation à la suite de plusieurs décisions ne vous convenant pas. Vous avez par la suite annoncé ce choix sur diverses listes fédérales (ESR, équipes, quelle école...) en l'étayant d'un argumentaire détaillant les désaccords que vous aviez avec l'orientation de notre fédération. Vous avez par le même document annoncé votre intention de créer une nouvelle organisation syndicale dénommée SUD Enseignement Supérieur et Recherche.

La création d'un nouveau syndicat dans l'ESR ne nous pose, sur le principe, aucun problème. Vous avez parfaitement le droit de créer une nouvelle structure portant les orientations qui sont les vôtres.

Néanmoins, le nom que vous avez choisi porte gravement préjudice à notre fédération. Sur le plan politique, il entraîne une confusion entre nos organisations, alors même que vous avez choisi de porter des orientations différentes des nôtres. En effet, SUD éducation est un syndicat bien installé dans le paysage syndical et connu des personnels, représenté dans un certain nombre d'instances, présent sur les réseaux sociaux et dans les médias : en utilisant indûment le sigle SUD, vous cherchez à tirer profit du travail fourni par l'ensemble de notre fédération alors même que vous n'êtes plus membres ni de notre fédération, ni de notre Union syndicale Solidaires.

En conséquence, nous vous enjoignons de changer de nom dans les meilleurs délais, et de ne plus utiliser le sigle SUD ni aucune autre dénomination entretenant une confusion avec notre syndicat ou notre Union syndicale Solidaires. Si vous refusez ou sans réponse de votre part, nous vous mettrons en demeure de changer de nom et engagerons et poursuivrons toutes les démarches nécessaires pour vous obliger, y compris par voie judiciaire, à changer de nom.

La CE pour la fédération SUD éducation